

RESTRICTED

SR/32

28 mars 1949

French

ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA TRENTE DEUXIEME

SEANCE

tenue à Beyrouth le 28 Mars 1949

Présents: M. de Boisanger (France) - Président  
M. Yalcin (Turquie)  
M. Ethridge (Etats-Unis)  
M. Azcarate - Secrétaire Principal  
M. Escher - Commissaire du Comité  
de la Croix-Rouge  
internationale pour  
le Proche-Orient.

Répondant à une question du Président, M. ESCHER informe la Commission que depuis que celle-ci a quitté Jérusalem, il y a eu peu de changements dans la situation des réfugiés dans les régions sous la gestion de la Croix-Rouge. Il y a eu certaines améliorations dans le domaine médical et le recrutement sur place du personnel médical a été autorisé. M. Escher souligne la difficulté de fixer exactement le nombre de réfugiés mais donne un chiffre approximatif de 441.000 dans les régions gérées par la Croix-Rouge.

Comme M. Escher doit sous peu prendre part à une réunion du Comité Général de la Croix-Rouge internationale à Genève, le PRESIDENT esquisse brièvement, à titre d'information, l'oeuvre accomplie par la Commission en ce qui concerne la question des réfugiés. En répondant à une question de M. Escher sur la véracité d'une information parue dans la presse selon laquelle le Gouvernement transjordanien est disposé à installer 400.000 réfugiés en Transjordanie, le Président répond que la Transjordanie a semblé

au début disposée à accepter un nombre considérable de réfugiés mais que depuis lors elle est devenue beaucoup plus réservée en raison peut-être de l'attitude des autres Etats arabes.

En ce qui concerne les dispositions à prendre pour transférer les réfugiés de la région de Jéricho dans un climat plus frais pour les mois d'été, M. Escher dit que l'on se prépare à créer les camps dans le voisinage de Jérusalem et Ramallah auxquels les réfugiés peuvent être transférés. Les possibilités sont, cependant, limitées par suite de la pénurie de tentes.

M. YALCIN fait observer qu'il semble y avoir à Jéricho un désaccord entre les chiffres des réfugiés évalués selon les subsides distribués et le nombre véritable de réfugiés. Il se demande comment la Croix-Rouge a établi le chiffre de 441.000.

M. ESCHER dit qu'il y a sans aucun doute des répétitions dans les listes dressées et qu'un recensement serait souhaitable. Il dit que la Transjordanie est disposée à prêter son secours lors de l'établissement du recensement si la Commission de Conciliation peut en prendre l'initiative et si l'on peut fournir les fonds nécessaires.

Le PRESIDENT et M. ETHRIDGE soulignent que la Commission n'a pas de fonds à sa disposition mais ils estiment que le Comité technique peut examiner la question des intérêts de la Commission dans ce domaine.